

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 2008-G-6-8

Service consulté

**Construction neuve, rénovation ou extension de bâtiments existants
dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE)
(C044 – Développement Rural)**

Résumé : Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, il vous est proposé de vous prononcer sur quatre dossiers éligibles représentant un total de 40.506,47 € de subvention.

Le Ministère de l'Agriculture a décidé le lancement, en 2005, d'un plan national d'aide aux bâtiments d'élevage (filieres bovines, ovines et caprines), cofinancé par l'Union Européenne, ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage, les conditions de travail des éleveurs et de permettre le respect des normes environnementales, sanitaires d'hygiène et de bien être des animaux.

Les modalités d'intervention ont été reconduites lors du vote du BP 2007, au moment de l'intégration du PMBE dans le plan de développement rural hexagonal (PDRH). Ces modalités d'intervention ont été revues en 2008 par l'Etat. Les plafonds d'investissements éligibles ont été revus à la baisse conformément à l'annexe II de l'arrêté interministériel du 11 octobre 2007.

Sur les quatre dossiers examinés, deux font l'objet d'une aide supplémentaire dite de « surplafond ». Cette aide vient compléter la subvention pour le bâtiment, dans la mesure où l'agriculteur fait un effort conséquent en matière d'intégration paysagère (plantations d'arbres, de haies, d'arbustes, remblai enherbé, etc...).

Il faut noter que suite aux discussions en comité, la Région accepte de participer au financement concernant le surplafond, reconnaissant ainsi les efforts fournis par les agriculteurs haut-rhinois en matière d'intégration paysagère.

Le CNASEA assure le versement de la subvention départementale auprès des agriculteurs, conformément au rapport N° 6°/45-07 présenté lors de la Commission Permanente du 11 mai 2007, relatif à la convention passée avec le CNASEA pour le paiement de l'apport financier du Département au dispositif PMBE.

Les quatre dossiers (cf tableau en annexe), ont fait l'objet d'un examen par le comité PMBE réuni le 17 avril 2008, qui regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche.

Les quatre projets s'avèrent éligibles aux critères en vigueur. Ces demandes représentent une subvention totale de 40.506,47 € (aides de surplafond incluses) à verser au CNASEA, qui sera prélevée au 204/20418F74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

HAUT RHIN

	Dotation 2008	programmé CT 28/01/08	Solde au 28/01/08	Prévision CT 17/04/08	Solde (prévision)
MAP	212 906,89	24 875,00	188 031,89	30 875,00	157 156,89
OR ALSACE	225 000,00	8 137,53	216 862,47	15 328,86	201 533,61
CG68	440 162,34	97 104,08	343 058,26	40 506,47	302 551,79
FEADER ETAT	48 968,58	24 875,00	24 093,58	11 309,00	12 784,58
FEADER CT	155 250,00	64 274,36	90 975,64	45 997,65	44 977,99
TOTAL	1 082 287,81	219 265,97	863 021,84	144 016,98	719 004,86

département 68

	dotation	notifié au 17/04/08	programmé CT du 28/01/08	solde à l'issue du CT du 28/01/08	programmé CT du 17/04/08	solde à l'issue du CT du 17/04
MAP TOP UP	163 938,31	130 787,31	0,00	130 787,31	19 566,00	111 221,31
MAP cofinance	48 968,58	48 968,58	24 875,00	24 093,58	11 309,00	12 784,58
FEADER état	48 968,58	48 968,58	24 875,00	24 093,58	11 309,00	12 784,58
CR Alsace TOP U	173 250,00	173 250,00	0,00	173 250,00	0,00	173 250,00
CR Alsace cofina	51 750,00	51 750,00	8 137,53	43 612,47	15 328,86	28 283,61
FEADER CR	51 750,00	51 750,00	8 137,51	43 612,49	15 328,85	28 283,64
CG 68 TOP UP	336 662,34	336 662,34	40 967,23	295 695,11	0,00	295 695,11
CG 68 cofinance	103 500,00	103 500,00	56 136,85	47 363,15	30 668,81	16 694,34
FEADER CG 67	103 500,00	103 500,00	56 136,85	47 363,15	30 668,80	16 694,35
total	1 082 287,81	1 049 136,81	219 265,97	829 870,84	134 179,32	695 691,52
					reste à notifier	33 151,00
					total	728 842,52

* prise en charge par le CG 68 du dossier de l'EARL "la laiterie"
pour un montant de: 9837,66 €, l'enveloppe Top Up diminue d'autant
et passe à 346500-9837,66= 336 662,34 €

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 23 MAI 2008

**Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03867	CNASEA Aménagement intérieur bât élev bovin (GAEC LA BOHLE LAPOUTROIE)	0,00		5 001,00
DRU03866	CNASEA Construction bât élevage bovins (GAEC MORIMONT OBERLARG)	0,00		12 941,36
DRU03865	CNASEA Rénovation bât d'élevage veaux (EARL L'ILL FISLIS)	0,00		12 726,45
DRU03870	CNASEA Construction bât d'élevage bovins (EARL LAITIERES à MUNTZENHEIM)	19 675,32	50%	9 837,66
			Total	40 506,47